



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

**BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

## Mesures sanitaires épreuves d'admission

**Précisions et consignes additives aux mesures sanitaires obligatoires pour les candidats à l'épreuve d'admission de l'examen de conducteur Taxi – VTC.**

### ➤ Concernant le véhicule

- Avant le passage de chaque candidat à l'épreuve d'admission, et après le dernier passage (de la demi-journée ou de la session d'examen pour le véhicule), en présence d'un membre du jury ou d'un collaborateur de la CMAR-BFC, le candidat (ou l'organisme de formation ou le loueur de véhicule) procède à la désinfection du véhicule et au nettoyage des équipements suivants : volant, commodos, rétroviseur intérieur, boutons et accessoires, écran tactile, console centrale, clefs de contact, boucle et ceinture de sécurité, frein à main, poignées de porte int/ext, levier vitesse, dessus du tableau de bord, tringlerie de réglage et sièges et dossiers AV.  
Le matériel de désinfection (désinfectant – essuie-tout – sac poubelle) est fourni par la CMAR-BFC.
- Aérer le véhicule pendant le temps de désinfection, et laisser les fenêtres ouvertes entre chaque utilisateur.
- Les vêtements et autres objets seront entreposés dans le coffre arrière du véhicule.

### ➤ Concernant les personnes

#### a) Le candidat devra :

- Se présenter à l'examen muni d'un masque neuf de protection de type grand public ou chirurgical.
- Porter en permanence son masque de protection sur le centre d'examen ainsi que dans le véhicule pendant toute la durée de l'examen.
- Porter des gants, en cas de lésions cutanées des mains.

**Attention : le non-respect de ces consignes expose le candidat à un refus d'examen.**

#### b) Les membres du jury :

- Seront munis d'un masque de protection de type FFP2, d'une visière et du gel hydro alcoolique pendant la durée de l'examen pratique. Ce kit sanitaire est fourni par la CMAR-BFC.
- Devront porter en permanence leur masque de protection sur le centre d'examen ainsi que dans le véhicule pendant toute la durée de l'examen. En complément, ils devront porter leur visière dans le véhicule pendant l'examen.

➤ **Déroulement et fin des épreuves :**

- a) Le candidat devra obligatoirement se désinfecter les mains avant de se présenter à l'accueil et à chaque manipulation sur et dans le véhicule.
- b) Afin d'éviter toute manipulation de documents :
- Tirage au sort des enveloppes contenant la destination pour l'épreuve :  
les enveloppes seront numérotées de 1 à N. Le candidat choisira un numéro d'enveloppe. Le Président de jury présentera au candidat que l'enveloppe qui comporte la destination, correspond bien au numéro qu'il a choisi. Cette étape peut se dérouler à l'extérieur du véhicule. Ensuite la procédure habituelle reprend.
  - La vérification des documents relatifs au candidat ainsi que ceux concernant le véhicule se fera dès l'arrivée au poste d'accueil du centre d'examen. Pas d'échange de documents dans le véhicule.
- c) Au début de l'épreuve pratique, le candidat manipule uniquement sa propre portière et le coffre. Il n'ouvre pas les portières des membres du jury même si le sujet l'inviterait à le faire.
- d) Pendant l'épreuve, la ventilation et la climatisation ne doivent pas être utilisées.  
Si un candidat ou un membre du jury le demande, une fenêtre du véhicule restera ouverte pendant la durée de l'épreuve de conduite.

**Les candidats présentant des symptômes pouvant laisser suspecter une infection COVID-19 seront ajournés et renvoyés à leur domicile.**

**En cas de non-respect des consignes sanitaires indiquées, le candidat se verra exclu de l'examen.**